

# Rapport

## Semaine « Climat et Energie »

**Thème : Action pour la résilience et la sobriété carbone en Afrique**



Juillet 2022



**ENDA ENERGIE**



**ENDA ENERGIE**

## Table des matières

1.	Contexte et justification .....	3
2.	Objectif Global de la Semaine Climat-Energie.....	4
Chapitre 1 : Collectivité territoriales et défis de la sobriété carbone .....		5
1.1.	Objectifs .....	5
1.2.	Résultats/ Attentes .....	5
1.3.	Adhésion à la Convention des Maires en Afrique Subsaharienne (CoM SSA)..	5
1.4.	Intercommunalité, outil de gestion stratégique dans la lutte contre le changement climatique. ....	6
1.5.	Plans Climat Energie Territoriale.....	7
1.6.	Recommandations .....	7
Chapitre 2 : Pertes et Dommages, une question majeure pour les stratégies et politiques climatiques.....		8
2.1.	Objectifs .....	8
2.2.	Résultats/ Attentes .....	8
2.3.	Eléments de concept.....	8
2.4.	Pertes et dommages, un troisième pilier des CDN à prendre en compte .....	9
2.5.	Mécanismes internationaux sur les pertes et dommages .....	9
2.5.1.	Le Mécanisme international de Varsovie (WIM) .....	9
2.5.2.	La Nécessité d'éviter les pertes et préjudices .....	9
2.5.3.	Le Réseau de Santiago sur les pertes et dommages (SNLD) .....	9
2.6.	Points sur les négociations: Pacte de Glasgow pour le Climat (Dec. - /CP26)	10
2.7.	Recommandations .....	10
Chapitre 3 : Locally Led Adaptation (LLA), appropriation de l'adaptation par les communautés.....		11
3.1.	Objectifs .....	11
3.2.	Résultats.....	11
3.3.	Les principes du LLA .....	11
3.4.	Etudes de Cas .....	12
3.5.	Recommandations .....	13
Chapitre 4 : Financement des risques et catastrophes climatiques .....		15



4.1	Objectifs .....	15
4.2	Résultats/ Attentes .....	15
4.3	Partenariat multiacteurs.....	16
4.4	Financement des risques climatiques et de catastrophe : le rôle des différents acteurs notamment du secteur privé et de la société civile.....	16
4.5	Assurance contre les risques climatiques et de catastrophe : comment mieux contribuer à la sécurité sociale et à la prise en compte de la dimension genre .....	17
4.6	Recommandations .....	18
Chapitre 5 : Alliance pour une sobriété carbone .....		19
5.1.	Comment avoir une voix plus haute .....	19
5.2.	Alliance à développer pour atteindre les objectifs .....	19
5.3.	Rappel des enjeux de la Cop 27 .....	20
5.3.1.	Pertes et Dommages .....	20
5.3.2.	Transfert de technologie.....	21
5.3.3.	Les enjeux de la finance climat.....	22
5.4.	Recommandations .....	22
Conclusion.....		23
Annexe : Déclaration de Saly, 2022 .....		23



## 1. Contexte et justification

La dernière contribution du Groupe I du GIEC a montré à suffisance l'ampleur de l'impact des changements climatiques sur les communautés et économie locales des Pays en développement et particulièrement les PMA déjà impactées par la pandémie actuelle. Au premier rang, les communautés de base, le secteur privé, les collectivités territoriales, les syndicats, etc. continuent de subir les effets néfastes des changements climatiques mais ne cessent d'innover et de mettre en œuvre des actions locales d'adaptation et d'atténuation qui méritent d'être plus considérées dans l'élaboration et l'exécution des politiques et programmes climatiques au niveau national et international. Dans cette perspective, l'atteinte de l'ODD#13 relative à la lutte contre les changements climatiques et spécifiquement, l'ambition de limitation de l'augmentation de la température à 1,5°C de l'Accord de Paris ne peuvent occulter la contribution significative des Acteurs Non Etatiques (ANE).

Cette lutte climatique est cruciale pour l'atteinte des ODD (Objectifs de Développement Durable). Cependant elle doit être mise en œuvre dans une approche inclusive promouvant la cohérence et la synergie entre les politiques et stratégies qui traitent ce sujet à savoir la CDN (Contribution Déterminée au niveau Nationale), les programmes nationaux d'adaptation pour les changements climatiques et la stratégie de réduction des catastrophes. Cela à travers une gouvernance facilitant une meilleure articulation et coordination de la gestion des aléas des risques de catastrophes au niveau national et à l'échelle locale et une appropriation des enjeux climatiques.

Ainsi, dans le cadre de l'appropriation de ces enjeux climatiques pour une lutte plus concertée au niveau national et à l'échelle locale, Enda Energie a organisé une semaine Energie-climat sur le thème : Action pour la résilience et la sobriété carbone en Afrique du 25 au 29 Juillet à Saly, hôtel Palm Beach. Cette semaine d'information, d'échange et de mise en perspective des défis pour une action climatique coordonnée et intégrée a constitué une réelle niche d'augmentation des ambitions en matière de sobriété carbone et de résilience.

Cette semaine a constituée également un espace de dialogue des ANE et de mise en perspective des partenariats féconds que ENDA-ENERGIE entretient avec ses partenaires dont : GMW, OXFAM, ACF, RCD, AECID/CdM-ASS, ACF, etc.



## 2. Objectif Global de la Semaine Climat-Energie

Différentes initiatives ont été prise, allant de la planification territoriale sensible à l'énergie et au climat dans le cadre de la CdM-ASS, à la définition des papiers de position pour la COP#27 en Egypte en passant par le partage des évidences en matières de Pertes et Dommage et d'adaptation locale, le Financement des risques climatiques et de catastrophe.

Ainsi, l'objectif Global de la Semaine a été de créer un cadre de dialogue multi-acteurs pour l'apprentissage de l'action climatique par des évidences dans une perspective de prise de position sur les enjeux des négociations.

Plus spécifiquement, la semaine visait à :

- 1- Une meilleure maîtrise de l'initiative de la Convention des Maires en Afrique Subsaharienne par les collectivités territoriales ;
- 2- Un renforcement de la compréhension, par les ANE, des pertes et dommages et l'analyse de leurs effets aux niveaux communautaire et national, l'apprentissage des pratiques d'adaptation locale (LLA)
- 3- Un renforcement du réseautage régional sur les questions de climat en perspective de la CoP27.



## **Chapitre 1 : Collectivité territoriales et défis de la sobriété carbone**

### **1.1. Objectifs**

Cette session avait principalement pour but de porter à la connaissance des collectivités territoriales du Sénégal l'initiative de la Convention des maires en Afrique Subsaharienne afin de faciliter leur adhésion.

Plus spécifiquement, il s'est agi de :

- Présenter l'initiative de la Convention
- Exposer le processus d'adhésion
- Mettre en place un dispositif pour faciliter l'adhésion
- Échanger sur des mécanismes pour faciliter l'apprentissage et la coopération entre les villes pilotes (Dakar et Pikine) et les villes non membres.

### **1.2. Résultats/ Attentes**

De cette session, été attendus les résultats suivants :

- Une meilleure connaissance de l'initiative de la Convention des Maires en Afrique Subsaharienne
- Le processus d'adhésion à la convention est connu
- Un dispositif pour faciliter l'adhésion est mise en place
- Un cadre d'apprentissage sur la résilience climatique entre ville est entrepris.

### **1.3. Adhésion à la Convention des Maires en Afrique Subsaharienne (CoM SSA)**

Après l'adoption, en 2008 du paquet climat et énergie de l'UE, la Commission européenne a lancé la Convention des maires pour soutenir les efforts déployés par les autorités locales dans la mise en œuvre de politiques énergétiques durables. C'est en 2015 que cette initiative a atterri en Afrique subsaharienne avec pour but de réuni des collectivités territoriales et gouvernements locaux de toutes tailles et de tous pays autour de trois grands objectifs :

- Réduire les émissions de CO<sub>2</sub>,
- Améliorer leur résilience au changement climatique,
- Assurer l'accès à une énergie durable, fiable et abordable pour tous et toutes.



L'adhésion à cette initiative qui constitue une communauté de pratiques en faveur de la résilience climatique des villes se fait en 3 étapes :

- Étape 1 : Les autorités locales et régionales désireuses de s'inscrire à la Convention des Maires doivent en présenter et discuter les engagements politiques avec leur conseil municipal (ou un autre organe décisionnel équivalent) en l'occurrence le Conseil Municipal ou le Conseil de l'Entente (pour les intercommunalités)
- Étape 2 : Une fois qu'une résolution officielle (Délibération) est adoptée par le conseil, elle doit être envoyée, par courrier électronique, au service d'assistance de la CoM SSA, accompagnée d'un formulaire d'inscription dûment rempli. (E-mail: [helpdesk@comssa.org](mailto:helpdesk@comssa.org))
- Étape 3 : Les autorités locales / régionales recevront ensuite un courrier électronique de confirmation de la part du Bureau de CoM SSA contenant les prochaines étapes concernant la préparation, la soumission et le suivi du PAAEDC.

Toutefois, la signature de la municipalité est synonyme d'engagement à la lutte contre le changement climatique par la mise sur pied d'une planification sensible au climat et à l'énergie à travers un PAAEDC (Plan d'Actions pour l'Accès à l'Energie Durable et le Climat) et la mise en œuvre d'actions d'adaptation et d'atténuation sanctionnée par des rapports de suivi périodique.

#### **1.4. Intercommunalité, outil de gestion stratégique dans la lutte contre le changement climatique.**

De par leur nature, les effets du changement climatique affectent de manière transversale les territoires sans tenir compte des frontières administratives. A ces préoccupations communes, l'intercommunalité, qui est une forme de solidarité entre collectivités territoriales semble appropriée au travers la mutualisation des ressources et des efforts pour une meilleure résilience de nos municipalités. Sous l'accompagnement technique et managérial de Enda Energie, un certain nombre d'intercommunalité ont été mise en place (ou en cours de gestation) autour de préoccupations d'intérêts communs afin d'apporter des réponses pertinentes, intégrées et coordonnées au sein des communautés. Il s'agit notamment de:

- L'Intercommunalité de la Petite qui travaille de manière concertée à apporter des solutions à des problématiques liées à l'érosion côtière et à la gestion des déchets. Cette intercommunalité regroupe les communes de Malicounda, Mbour, Ngaparou, Saly et Somone avec une perspective d'élargissement à d'autres communes de la Petite Côte du Sénégal.
- L'Intercommunalité Keur Diatta, bâtie autour de la gestion de l'eau dans le bassin versant de Keur Diatta dans le département de Nioro au centre du Sénégal fait le focus sur la maîtrise de l'eau avec des stratégies de mise en valeur agricole, d'appui aux dynamiques économiques et de gestion des ressources critiques comme l'eau et le foncier. Cette intercommunalité est



constituée par les communes de Dabaly, Darou Salam, Paoskoto, Porokhane, Taïba Niassène et Thiaré.

- Deux autres intercommunalités sont en gestation, l'une autour de la gestion forestière dans la région de Kolda et l'autre autour de la Grande muraille verte.

Ces différentes dynamiques intercommunales pourraient constituer un levier fort dans la mobilisation des ressources notamment la finance climatique avec des projets d'envergure impactant un plus grand nombre de population.

### 1.5. Plans Climat Energie Territoriale

L'atteinte des objectifs de l'accord de Paris via la mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National passe nécessairement par une territorialisation des actions climatiques dans nos territoires. Étant responsables de plus de 2/3 de l'énergie consommée à l'échelle mondiale, se situant majoritairement sur des zones côtières exposées aux extrêmes climatiques comme l'érosion côtière et les inondations ; les villes sont dans l'urgence de repenser la dynamique urbaine en tenant compte des changements climatiques. Dans ce processus, le PCET dans une perspective d'anticipation et projection permet aux territoires de se préparer à faire face aux effets inéluctables du réchauffement climatique. Aujourd'hui, les villes de Dakar et Pikine ainsi que l'Intercommunalité de la petite côte disposent de cet outil programmatique avec un agenda d'actions d'adaptation et d'atténuation. Ce processus de planification constitue un préalable à la mobilisation des ressources afin de renforcer la résilience des territoires et d'asseoir une politique de sobriété carbone. Aujourd'hui certains territoires comme Dakar et Pikine commencent à bénéficier des effets positifs de ce processus avec le financement de projets portant sur l'efficacité énergétique, la gestion des déchets et la protection du littoral.

### 1.6. Recommandations

A l'issue des échanges, quelques recommandations ont été formulées par les différents participants. Il s'agit notamment de :

- Poser des actions pour renforcer les acquis ;
- Faire de la ville de Dakar un champion dans le processus de planification locale ;
- Montrer la nécessité de se focaliser sur la phase 1 de la CoM SSA : pousser sur l'engagement des collectivités et la volonté politique du Maire ;
- Initier des cadres de concertations au niveau des collectivités, et consolider les cadres existants ;
- Ouvrir une communauté de pratique pour favoriser l'apprentissage entre villes et l'accompagnement les villes qui souhaitent adhérer ;
- Faire le plaidoyer auprès de l'État pour légiférer sur la reconnaissance de l'intercommunalité.



## Chapitre 2 : Pertes et Dommages, une question majeure pour les stratégies et politiques climatiques

### 2.1. Objectifs

L'objectif global de cette session était de contribuer à une meilleure prise en compte des pertes et dommages dans les politiques et stratégies nationales sur les changements climatiques et globalement dans l'agenda international des négociations sur les changements climatiques.

Pour ce faire, il était question de :

- Renforcer la compréhension sur les pertes et dommages et l'analyse de leurs effets aux niveaux communautaire et national ;
- Influencer pour une priorisation des pertes et dommages dans les politiques et stratégies climatiques notamment la CDN et le PNA à travers le développement d'un plaidoyer porté par les acteurs intervenant dans la gestion des risques climatiques et de catastrophe ;
- Développer une position sur les pertes et dommages pour la COP27 et initier un cadre d'échange sur les expériences et bonnes pratiques liées au sujet.

### 2.2. Résultats/ Attentes

Il a été attendu comme résultats :

- Une meilleure compréhension de la manière dont les pertes et dommages associés aux effets néfastes du changement climatique affectent les communautés et les pays en développement, particulièrement vulnérables ;
- Une approche commune de plaidoyer pour la priorisation des pertes et dommages au niveau national ;
- Une note de position sur les pertes et dommages et leur financement aux niveaux national et international.

### 2.3. Eléments de concept

Les prévisions du GIEC relatif à un niveau de réchauffement supérieur à 1,5°C entraînerai des impacts négatifs graves et irréversibles avec une limitation de la capacité d'adaptation des communautés et une menace sur les droits de l'homme. L'élévation du niveau de la mer, l'inondation des petites îles et d'autres zones côtières, la perte des écosystèmes côtiers et des moyens de subsistance et de la sécurité alimentaire associés, et la perte de vies humaines due à la chaleur constitue également des conséquences du réchauffement climatique. Les pertes et les dommages étendus et graves aux systèmes humains et naturels sont dus aux changements climatiques induits par l'homme qui augmentent la fréquence et/ou l'intensité et/ou la durée des phénomènes météorologiques extrêmes.



Les pertes sont définies comme « les impacts négatifs dont la réparation ou la restauration sont impossibles » et les dommages/préjudices sont les « incidences négatives par rapport auxquelles la réparation ou la restauration sont possibles ».

#### **2.4. Pertes et dommages, un troisième pilier des CDN à prendre en compte**

La non prise en compte des pertes et dommages dans la CDN, constitue un paradoxe à remédier pour plus de cohérence dans les revendications portées par les ANE nationales sur les pertes et dommages. En effet, la nécessité de la prise en compte des pertes et dommages dans la CDN se justifie par les limites de l'adaptation soutenue par le 6<sup>ième</sup> rapport du GIEC (2022). Ces limites sont :

- La limite d'adaptation (AR6) : Le point auquel les objectifs d'un acteur (ou les besoins d'un système) ne peuvent être protégés de risques intolérables par des actions adaptatives ;
- La limite d'adaptation dure : Aucune action adaptative n'est possible pour éviter les risques intolérables ;
- La limite d'adaptation souple : Des options peuvent exister mais ne sont pas disponibles pour éviter les risques intolérables par des actions adaptatives.

#### **2.5. Mécanismes internationaux sur les pertes et dommages**

##### **2.5.1. Le Mécanisme international de Varsovie (WIM)**

La COP19 (2013) a permis la création du Mécanisme international de Varsovie (WIM) pour « faire face aux pertes et dommages associés aux impacts des changements climatiques, y compris les événements extrêmes et les événements à évolution lente, dans les pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique. » (Décision 2/CP.19)

##### **2.5.2. La Nécessité d'éviter les pertes et préjudices**

La COP21 (2015) a permis la reconnaissance par les Parties de la nécessité d'éviter les pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques, notamment les phénomènes météorologiques extrêmes et les phénomènes qui se manifestent lentement, de les réduire au minimum et d'y remédier, ainsi que le rôle joué par le développement durable dans la réduction du risque de pertes et préjudices. (Art.8, Accord de Paris).

##### **2.5.3. Le Réseau de Santiago sur les pertes et dommages (SNLD)**

La COP25 (2019) a facilité la création du Réseau de Santiago sur les pertes et dommages (SNLD) dans le cadre du WIM pour éviter, minimiser et traiter les pertes et dommages associés aux effets néfastes des CC, afin de catalyser l'assistance technique des organisations, organismes, réseaux et experts concernés, pour la mise en œuvre de approches pertinentes aux niveaux local,



national et régional, dans les pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique (Décision2/CMA.2)

## **2.6. Points sur les négociations: Pacte de Glasgow pour le Climat (Dec. - /CP26)**

La COP26 a propulsé la question des pertes et dommages en haut de l'agenda climatique. Inscrite dans le Pacte de Glasgow, elle est placée en haut des priorités à la COP27 par la présidence égyptienne ;

La mise en place d'un dialogue de deux ans (2022 à 2024) sur les modalités de financement d'un mécanisme de facilité demandé par les pays vulnérables ;

La poursuite de l'opérationnalisation du réseau de Santiago pour éviter, minimiser et traiter les pertes et dommages liés aux effets néfastes du changement climatique ;

Le renforcement de l'agenda mondiale des pertes et dommages avec l'engagement de l'Écosse, de la Wallonie et de l'Allemagne à mobiliser plus de dix millions d'euros avec des fondations philanthropiques ;

L'urgente intensification de l'action et le soutien, de façon appropriée, notamment en matière de financement, de transfert de technologie et de renforcement des capacités.

## **2.7. Recommandations**

- ✓ Priorisation de la question des pertes et dommages à l'échelle nationale et dans les révisions futures de la CDN ;
- ✓ Renforcement de la compréhension du Mécanisme international de Varsovie sur les pertes et dommages ;
- ✓ Renforcement de la plaidoirie sur le financement des pertes et dommages ;
- ✓ Contribution à la recherche, la disponibilité et l'accessibilité des données sur les pertes et dommages ;



## Chapitre 3 : Locally Led Adaptation (LLA), appropriation de l'adaptation par les communautés

Le dialogue régional sur l'adaptation menée au niveau local avait pour objectif principal de renforcer l'apprentissage, le partage et la pratique de l'adaptation menée localement parmi les signataires des principes LLA et au-delà et de veiller à ce que des approches significatives, ascendantes et participatives soient utilisées dans les processus de mise à l'échelle des LLA.

### 3.1. Objectifs

- Améliorer la reconnaissance et la compréhension des principes LLA auprès des différentes parties prenantes notamment de la société civile. Et en plus développer une stratégie d'influence en vue de la COP27.
- S'appuyer sur des études de cas existantes et développer d'autres documents de recherche qui démontrent que la LLA est mis en pratique et engager les parties prenantes dans un processus d'apprentissage inclusif et participatif pour approfondir les connaissances et les preuves sur le LLA
- Renforcer la structure de gouvernance et de responsabilisation de la communauté de pratique de manière ascendante et participative et soutenir les nouveaux signataires et les membres de la communauté de pratique pour qu'ils s'engagent et comprennent de manière significative les principes LLA.

### 3.2. Résultats

- Une influence des processus mondiaux pour prioriser l'accès direct et la LLA
- L'apprentissage entre les pairs sur l'accès direct en faveur des mécanismes LLA
- Une gouvernance renforcée de la communauté de pratique sur la LLA

### 3.3. Les principes du LLA

Face aux impacts des changements climatiques, de plus en plus fréquents et violents, une des priorités essentielles consiste à renforcer la résilience des communautés de base. Bien que les politiques climatiques soient élaborées au niveau central, l'adaptation reste éminemment locale et non fractale. La planification des stratégies de résilience doit tenir compte des spécificités des territoires et des communautés pour mieux faire face aux impacts différenciés des changements climatiques. Ce qui rappelle la nécessité de domestiquer les stratégies centrales pour en faire de véritables pratiques locales et inclusives. Une question demeure cependant, comment aborder l'adaptation au niveau local ?

Une action est menée localement lorsque les personnes et les communautés ont la maîtrise individuelle et collective de leur propre développement et travaillent avec les acteurs locaux pour définir les priorités et mettre en œuvre les solutions (Patel et al., in press). Pour faciliter la mise en œuvre et l'appropriation de



l'adaptation au niveau des territoires, huit (08) principes de base (Cf. présentations) ont été définis par l'Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED) et bâtis autour des situations de référence.

1. Déléguer les prises de décision au niveau approprié le plus bas
2. Lutter contre les inégalités structurelles subies par les femmes, les jeunes, les enfants, les handicapés, les indigènes. Les gens et les groupes ethniques marginalisés
3. Mettre à disposition un financement patient et prévisible auquel on peut accéder plus facilement
4. Investir dans les capacités locales pour laisser un ancrage institutionnel
5. Construire une compréhension solide des risques et incertitudes climatiques
6. Programmation et apprentissage flexibles
7. Garantir la transparence et la responsabilité
8. Action et investissements en collaboration.

### 3.4. Etudes de Cas

En guise d'illustration dans la mise en œuvre des principes du LLA, quelques bonnes pratiques novatrices et menées au niveau local sont décrites ci-après.

#### i) **La décentralisation des fonds climat expérimentée dans la région de Kaffrine (Sénégal) – IED Afrique.**

A travers cette initiative, l'ONG IED Afrique a mis en place un mécanisme visant à drainer, vers les acteurs territoriaux, les flux financiers mobilisés dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques. Suivant une approche ascendante impliquant les acteurs étatiques et non étatiques, un montant de 1,2 Milliard de francs CFA a été mobilisé sur quatre ans sous forme d'appui budgétaire. L'initiative bâtie sur cinq principes qui s'arriment avec ceux du LLA a contribué à créer une dynamique collaborative au tour des questions liées aux changements climatiques au niveau des territoires, capacité les acteurs locaux à concevoir des projets d'adaptation et à émettre des requêtes au près des mécanismes de financement et à la décentraliser l'information climatique pour disposer d'une masse critique de communautés sur les questions de CC.

#### ii) **Initiative de restauration de la colline de féri-féri – JVE Niger**

Menées par les communautés du Tillabéry, village de Tillakania (Niger) pour faire face aux inondations, ces intervention d'adaptation locale ont été basées d'une part, sur la restauration de la colline de Féri-Féri et ses versants qui déversent les eaux de ruissellement vers le quartier périphérique de la commune urbaine de Tillabéry, qui est



victime d'inondation, avec d'importants dégâts champêtres, l'effondrement des habitations. D'autre part, elle a permis la création d'emplois verts à travers la gestion intégrée des ressources naturelles. Alignée aux principes du LLA, l'initiative a mobilisé toutes les parties prenantes du bassin dont la municipalité et les acteurs communautaires de base qui sont consultés et contribuent dans la prise de décision concernant les actions et activités à exécuter dans le cadre de l'initiative.

**iii) Promouvoir une Finance Novatrice et d'Adaptation Communautaire autour des réserves et aires protégées – PFNAC**

En soutien aux interventions d'adaptation au niveau des communes autour des réserves naturelles communautaires (à Saint-Louis, Matam, Fatick, Tambacounda, Kédougou), le PFNAC (Projet de promotion d'une Finance Novatrice et d'Adaptation Communautaire dans les communes autour des réserves naturelles communautaires) a capacité les communautés et des élus afin de leur permettre d'accéder aux fonds climatiques, de les gérer et de rendre compte de façon transparente. Il met les communautés au cœur du dispositif en intégrant les connaissances empiriques.

**iv) Autonomisation des femmes fumeuses de poisson sur le Littoral au Bénin (ProRAFP) – JVE Benin**

L'initiative financée à hauteur de 8500 euros par l'IFDD a permis à 180 femmes formatrices de produits halieutiques des zones Seme-Podji (Village de Djéffa), de Cotonou (Quartiers Xwlacodji et Djidjè) et de Comè (Village lacustre de Guézin) de mettre en œuvre une nouvelle technologie « parpaing » de fumage de poissons ; aux jeunes artisans d'assurer la duplication des connaissances sur la construction des fours améliorés ; aux autorités locales de coordonner les procédures administratives.

### 3.5. **Recommandations**

Conjointement à ces principes pour assouplir l'implémentation et l'appropriation de l'adaptation par les communautés, d'autres points, très importants, méritent d'être considérés.

- ✓ L'implication du monde universitaire (de la recherche) pour permettre de documenter les perceptions endogènes. Bien que les communautés disposent des connaissances sur l'évolution de l'environnement (disparition d'espèces, perturbation du calendrier hivernal, apparition de



nouvelles maladies, etc.), elles restent tout de même à l'état de perception générale. La co-construction (milieu académique et communauté de base) permet d'allier les connaissances endogènes et les données scientifiques (météorologique, climatiques, etc.) pour disposer des évidences et bâtir des initiatives d'adaptation face à ces menaces.

- ✓ La mise à échelle des bonnes pratiques. L'implémentation d'une action d'adaptation durable et locale est une mesure, ça duplication tenant compte de la spécificité des communautés et des territoires en est une autre. Réussir le défi de la mise à échelle invoque le renforcement des dynamiques et plateformes existants en vue de capitaliser, améliorer et vulgariser les bonnes pratiques déjà développées ailleurs.



## Chapitre 4 : Financement des risques et catastrophes climatiques

En collaboration avec Germanwatch et Care Germany, cette session visait l'établissement d'un Partenariat Multi-acteurs régional fonctionnel regroupant toutes les parties prenantes (gouvernement, société civile, secteur privé, universités/scientifiques), dans le but de contribuer davantage à la compréhension et dialogue les questions de finance et des climatiques et de catastrophe.

### 4.1 Objectifs

Cette session était comme objectifs de :

- Accroître l'information et les échanges entre les acteurs nationaux et régionaux sur la finance climatique et l'assurance sur les risques climatiques et catastrophes
- Echanger sur les rôles et les conditions nécessaires de renforcement des différents acteurs notamment la société civile dans les processus du financement des risques climatiques et de catastrophes
- Promouvoir la mise en œuvre des approches la finance climatique et l'assurance sur les risques de catastrophe équitables en matière de genre, pro-pauvres, et fondées sur les droits humains.

### 4.2 Résultats/ Attentes

Il a été attendu comme résultats :

- Les connaissances au niveau national et régional sur les questions relatives aux mécanismes de finance climatique et d'assurance des risques de catastrophe sont accrues pour contribuer à réduire davantage la vulnérabilité des communautés locales.
- Les rôles des différents acteurs notamment la société civile dans les processus de finance climatique et d'assurance des risques de catastrophe sont connus et les axes de renforcement identifiés,
- La communauté multi-acteurs est renforcée notamment avec la société civile africaine et développe une stratégie visant le partage de bonnes pratiques et d'approches de finance climatique et d'assurance risques de catastrophe justes et équitables.



### 4.3 Partenariat multiacteurs

L'assurance des Risques et Catastrophes Climatiques (RCC) occupe une place très importante dans les négociations internationales. Ce qui met en relief la nécessité pour les PMA de se former sur cette thématique. Dans ce sens, le projet de partenariat multiacteurs (FARCC) a permis de réaliser un certain nombre d'actions sur les Evénements à Evolution Lente (EEL) :

- Le renforcement de l'information et des connaissances dans le domaine des événements à évolution lente au Sénégal, de l'assurance indicielle et du financement des risques climatiques et de catastrophe ;
- Le processus de mise en place d'un cadre de dialogue multi-acteurs sur le FARCC bâti autour d'axes de réflexion comme le financement climat, l'assurance, les risques de catastrophes, les risques climatiques et les événements à effet lent, etc. ;
- Le renforcement des capacités et partage d'expériences en matière d'assurance agricole et des pertes et dommages issus des événements à évolution lente ;
- La facilitation et le renforcement du dialogue entre les différentes parties prenantes sur le FARCC (UNFCCC, Sendai Framework, compagnies d'assurance, etc.) ;
- L'amélioration de l'engagement des OSC sur le FARCC ;
- La promotion des bonnes pratiques en matière d'assurance agricole au Sénégal ;
- Le plaidoyer pour l'intégration des pertes et les dommages dans les politiques et les stratégies sur les changements climatiques.

### 4.4 Financement des risques climatiques et de catastrophe : le rôle des différents acteurs notamment du secteur privé et de la société civile

La question de la finance climatique a été abordé sur la base des expériences du Centre de suivi Ecologique, de la Banque Agricole et du projet REVAR.

L'expérience du CSE en tant qu'Autorité National Désigné auprès du Fonds d'Adaptation a permis de noter :

- Quelques projets financés par le CSE grâce au Fonds d'Adaptation (F.A.) ;
- Les exigences à respecter dans le processus d'accès au financement du F. A.
- Quatre message clés à savoir : l'importance de l'arrangement institutionnel pour le succès des initiatives et projets financés par le F.A. ; la nécessité d'une prise en compte du risque dans la gestion des fonds alloués ; l'insuffisance du



système de remonté des données relatives aux projets financées par le Fonds et l'importance de mettre en place un dispositif de suivi des données fiables.

Le partage de l'expérience de la Banque agricole a permis de souligner que :

- Il est nécessité de transformer les contraintes d'ordre climatiques en opportunité d'affaire pour s'adapter ;
- Le financement des chaines de valeurs agricoles est le cœur de métier de la banque avec une approche multidisciplinaire ;
- La banque dans son processus d'accréditation au fonds d'adaptation a pu satisfaire à un certain nombre d'exigence d'ordre institutionnel ;
- Il existe des initiatives que la banque est en train de mettre en œuvre dans le cadre de différents projets avec différents partenaires au développement.

L'expérience partagée sur le projet REVAR a permis de comprendre le processus ayant abouti à la formulation du projet. Les grandes lignes de ce processus vont de l'organisation d'un forum populaire de 2 jour en 2009 à l'accès au financement du fonds d'adaptation. Ledit forum a abouti à d'importantes recommandations comme la création de l'Association pour le développement de Dionewar (ADD) et la création d'une banque de projet parmi lesquels le projet en question. Dans le processus de maturation du projet et recherche de financement l'ADD a travaillé avec différents partenaires dont des consultants, la CSE, le KONAF, etc.

#### **4.5 Assurance contre les risques climatiques et de catastrophe : comment mieux contribuer à la sécurité sociale et à la prise en compte de la dimension genre**

L'animation de cette table ronde a été assuré par un enseignant chercheur à l'UGB, un représentant de la CNAAS et un chercheur de l'IPAR.

Les points saillant de cette session son en premier lieu relatifs au cadrage de l'Assurance Indicielle (A.I.) qui est un moyen de gestion des risques agricoles sur la base d'indices précises préétabli et qui doit être corrélées aux dégâts effectifs. Parmi les avantages de l'assurance indicielle, peut être notée la réduction des coûts d'évaluation du sinistre et la détermination du prime de risque. A cela s'ajoute le fait que l'assurance indicielle ne peut être influé ni par l'assureur, ni par l'assuré du fait de son caractère agro climatique. Il existe trois types d'indices à savoir les indices de rendements, les indices climatiques au sol et les indices climatiques satellitaires. Comme inconvénient de l'assurance indicielle, il peut être noté les coûts d'entrés relatif à l'achat et l'installation des pluviomètres automatiques et le risque de base auquel le client fait face.



En deuxième lieu, il est important de souligner le fait que, le Sénégal soit un pionnier en matière d'assurance agricole et le fait que l'assurance agricole soit particulièrement un micro assurance. En cette qualité, l'assurance agricole bénéficie d'exonération de taxes pour ne prendre en charge uniquement le coût de l'assurance et elle est subventionnée à hauteur de 50% par l'Etat du Sénégal. Trois (3) produits d'assurance de la CNAAS, corrélé aux trois types d'indices ont été présenté.

En fin, la prise en compte du volet social dans l'assurance agricole notamment pour les couches vulnérables, les femmes et les jeunes producteurs en particulier, a été un des éléments majeurs de la session. En effet, une brève présentation relative à une étude basée sur les impacts des options d'adaptation sur l'agriculture a été faite. La première option consiste à subventionner des intrants agricoles et la seconde à donner de l'argent aux agriculteurs. Les résultats qui découlent de l'étude ont montré que dans tous les cas, les deux options ne fonctionnent que dans le court terme et que la première option favorise les gros producteurs au moment où la deuxième option améliore faiblement les rendements du fait de la vulnérabilité des agriculteurs qui pour la plupart utilisent les ressources pour la consommation finale.

#### 4.6 Recommandations

A l'issu des discussions, il a été formulé les recommandations suivantes :

- ✓ Produire des données pour le succès des interventions en rapport avec l'assurance agricole et la protection sociale ;
- ✓ Renforcer les compétences pour la vulgarisation et la mise en échelle des produits d'assurance ;
- ✓ Encourager les OSC et les parlementaires à faire des plaidoyers pour une vulgarisation de l'assurance agricole ;
- ✓ Encourager les institutions à faire des efforts de recherche d'information en rapport à la finance climatique ;
- ✓ Faire un effort de sensibilisation sur les documents d'engagements climatiques au niveau international comme les CDN, PNA, BUR, etc. ;
- ✓ Utiliser les subventions comme catalyseur afin de transformer les bénéficiaires des financements en entrepreneurs. Cet aspect contribue à minimiser les risques et participe à la baisse du taux d'intérêt.
- ✓ Impliquer la banque agricole dès le début des processus d'élaboration des projets.



## Chapitre 5 : Alliance pour une sobriété carbone

### 5.1. Comment avoir une voix plus haute

L'effort de lutte contre les changements climatiques doit être inclusif et incombe toutes les catégories d'acteurs dont les acteurs non étatiques (ANE). Cependant, les décisions tout comme la planification de cette lutte sont élaborées au niveau étatique et intergouvernemental sans réel prise en compte des positions décentralisées. Même si des efforts de durabilité et de plaidoyer sont de plus en plus mis en œuvre et portés par les ANE, ils restent tout de même éparses et limités à l'échelle locale sans valeur ajoutée sur l'atteinte des objectifs climatiques nationaux. Ce qui nécessite un travail de positionnement de ces acteurs pour une meilleure prise en compte de leurs actions périphériques pour influencer les décisions centrales.

Un positionnement qui doit être guidé en amont par la concertation des ANE à toutes les échelles (locales et nationales). Des cadres pour assurer la synergie et la cohérence des interventions et éviter les doublures qui n'ont pas un réel impact sur la réduction de la vulnérabilité des populations à la base. En sus, ces alliances locales serviront de moyens de comptabilisation de leurs actions dans l'atteinte des CDN et in fine une reconnaissance dans l'effort de la planification et de la lutte contre les changements climatiques.

Par ailleurs, pour rendre leur voix plus audible, les ANE ont l'obligation de parler le même langage ce qui renvoie à une commune compréhension de l'information et des enjeux climatiques. Une approche qui contribuera à définir des positions communes durant les négociations climatiques pour plus d'impact et d'influence auprès des décideurs. Des coalitions pour rendre leur voix audible et inspirer climatiques nationale et internationale.

### 5.2. Alliance à développer pour atteindre les objectifs

Que ce soit défini au niveau local ou au niveau inter pays, les alliances entre les acteurs (étatiques et non étatiques) sont nécessaires pour l'atteinte des objectifs climatiques et du développement durable.

Les cadres locaux servent de moyens d'agrégation et de mise en cohérence des interventions pour plus d'efficacité dans l'amélioration de la résilience des populations. Ils serviront à décentraliser l'information et les politiques climatiques en vue d'une meilleure compréhension des enjeux et des politiques.



En plus, la concertation des acteurs par pays est tout aussi nécessaire pour diverses raisons. En ce sens que les impacts climatiques dépassent les frontières, les solutions doivent être planifiées dans la concertation en impliquant les ANE pour assurer un meilleur suivi conformément à l'attente des populations. Il permettra également de palier aux limites de dispersion souvent notées et de définir des positions communes durant les négociations climatiques. Ces alliances contribueront à faciliter la mise à échelle et l'appropriation des solutions locales pour renforcer la résilience des communautés et saisir les opportunités de transition souvent bâties autour de technologies hors portées des populations locales.

### 5.3. Rappel des enjeux de la Cop 27

Même si des avancées ont été notées durant la COP#26 avec le pacte de Glasgow, Sharme El Sheikh est attendu pour être le rendez-vous des plus vulnérables, notamment les pays d'Afriques. Pour saisir cette opportunité et bâtir leur résilience juste, il est impératif de comprendre les enjeux clés en vue de consolider des positions communes en termes de finance, d'adaptation et de transitions systémiques. A ce titre, la cinquième session a servi de cadre de partage et d'échange avec les acteurs sur les enjeux clés de la prochaine COP#27.

#### 5.3.1. Pertes et Dommages

Selon le rapport d'évaluation régional africain de 2020 publié par le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR), au cours de la décennie 2008-2018, plus de 157 millions de personnes ont été directement et indirectement touchées par des catastrophes en Afrique. Pour la plupart d'origine climatiques, ces catastrophes engendrent d'énormes pertes et des dommages qui fragilisent l'essor économiques des pays et des communautés locales vulnérables.

Bien que des progrès ont été notés lors de la COP26 (le Pacte de Glasgow a inscrit les P&D dans l'agenda des négociations ; la mise en place d'un dialogue de deux ans ; l'opérationnalisation du Réseau de Santiago et le renforcement de l'agenda mondial sur les P&D), la prochaine COP#27 servira de cadre d'échange autour de trois enjeux majeurs :

Arrangements institutionnels du Réseau de Santiago avec une modalité opérationnelle et une modalité de gestion des fonds. Une modalité opérationnelle qui sera pilotée par soit par un secrétariat (proposition des MPA) soit un conseil consultatif (selon les pays développés) ;



La gouvernance du Mécanisme International de Varsovie : pour remédier aux pertes et aux préjudices liés aux incidences des changements climatiques, notamment aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux phénomènes qui se manifestent lentement ;

Financement des pertes & dommages : enjeux majeur et élément important de la justice climatique. Le mécanisme servira à financer exclusivement les programmes des pays en développement pour faire face aux pertes et dommages liés au climat. Plus précisément, il devrait se concentrer sur la mobilisation de financements auprès de sources publiques et privées et sur le renforcement de la coordination entre toutes les parties prenantes concernées par ce processus. Contrairement aux autres procédures des guichets de finance climatique, les attentes sur les procédures du mécanisme des P&D doivent être souples pour appuyer rapidement les pays en cas de catastrophes naturelles.

### 5.3.2. Transfert de technologie

Pour maintenir la trajectoire 1,5°C tel que préconisé dans l'Accord de Paris, les Parties sont appelées à réduire leurs émissions de GES et saisir les opportunités de transition. Un effort de durabilité qui nécessite un transfert de technologies.

Consigné dans l'Article 10 de l'Accord de Paris, le mécanisme de transfert de technologie reste peu bénéfique aux acteurs non étatiques des pays du Sud et nécessite de synergie et de lien avec le mécanisme financier.

Sur ce, le mécanisme technologique a connu quelques avancées significatives au courant de la dernière COP dont :

- Le renouvellement du mémorandum d'accord avec le à l'UNEP d'abriter encore le CTCN
- Revue de la composition du Conseil consultatif du CTCN
  - Obtention de siège permanent pour les Pays les Moins Avancés
  - Intégration des 3 groupes : Peuples autochtones ONG de jeunes, Genre.

Conjointement à ces progrès majeurs, les enjeux pour la prochaine conférence des parties sont multiples. Ils concernent les points suivants :

- i) Disposer d'un mécanisme de financement spécifique alloué par le FEM pour la mise en œuvre des Plans d'action technologique (PAT/EBT)
- ii) Evaluer des résultats du CTCN très mitigés pour pouvoir réorienter les directives cadre au besoin



- iii) Statuer sur le problème récurrent de l'appui nécessaire aux Entités Nationales Désignées
- iv) Répondre au besoin croissant d'élaboration de requêtes d'assistance des PMA
- v) Reconnaître davantage les technologies endogènes.

### 5.3.3. Les enjeux de la finance climat

La mise en œuvre des stratégies d'adaptation et les trajectoires de transitions nécessitent de la mobilisation d'importants moyens financiers. Des financements estimés à 100 milliards de dollar dont les pays développés peinent à satisfaire. Glasgow fut un tournant décisif pour mettre en évidence cette fausseté qui tend à annihiler l'opérationnalisation de l'Accord de Paris. En plus, le financement de l'adaptation et des pertes et dommages, d'autres enjeux financiers seront attendus à Sharme El Sheikh.

- Nouvel objectif collectif quantifié (NCQG) : l'importance de ce processus relève du fait que l'ensemble de l'architecture du financement climatique doit être recadré pour se concentrer sur des flux de financement climatique sans dette et économiquement justes plutôt que sur des investissements motivés par le profit. Les fournisseurs de financement climatique (publics et privés) doivent tirer les leçons des expériences concrètes des flux financiers climatiques antérieurs à 2025 et prendre en compte l'évolution des besoins en matière d'action climatique des pays en développement du Sud. Ceci afin de garantir qu'après 2025, des solutions puissent être mises en œuvre pour qu'il n'y ait pas de déficit de financement climatique.
- Les autres enjeux sur la question des finances : **i)** Fournir des flux financiers de haute qualité et à plus grande échelle, en particulier pour les plus vulnérables : Ce qu'il faut à la COP27, ce sont des objectifs financiers clairs pour l'atténuation, l'adaptation et le financement des pertes et dommages ; **ii)** Obtenir un financement pour les pertes et les dommages : Lors de la COP27, les pays auront une nouvelle chance d'établir enfin un mécanisme permettant de répondre à ce besoin critique et de garantir un processus permettant d'obtenir un financement adéquat, accessible, supplémentaire et adapté à l'objectif recherché.

## 5.4. Recommandations

Au terme de ladite sessions, d'importantes recommandations ont été formulées, elles concernent entre autres :

- ✓ Mettre en cohérence les activités pré cop pour développer des synergies entre elles ;

- ✓ Réseautage et synergie avec les autres réseaux pour influencer les politiques africaines sur les changements climatiques ;
- ✓ Bâtir des propositions pour les collectivités territoriales
- ✓ Aller en synergie mettant en évidence les initiatives des ANE pour préparer les négociations ;
- ✓ Considérer la priorité des organisations locales pour accélérer le transfert de technologies ;
- ✓ Documenter davantage les pertes et dommages pour élaborer des propositions de projets ;
- ✓ Sensibiliser sur les opportunités de financement et d'accompagnement technologique des acteurs.

## Conclusion

La première édition de la semaine climat Energie, organisée sous le thème : Action pour la résilience et la sobriété carbone en Afrique, a été pour Enda Energie, en collaboration avec ses partenaires une réussite. Ayant relevé les défis de l'organisation, la participation et la productivités intellectuelles, l'organisation a offert aux Acteurs Non Etatique une opportunité de partage d'information, d'échange et de mise en perspective des défis pour une action climatique coordonnée et intégrée.

Ayant abouti à une déclaration bâties autours de cinq point majeur, la semaine Climat Energie à faciliter l'engagement des participants à collaborer pour le renforcement de la voix des communautés à la COP 27 et le développement d'actions qui contribuent à des sociétés sobres en carbone et résilientes dans l'intérêt des communautés, des générations actuelles et futures.

## Annexe : Déclaration de Saly, 2022

